

SEANCE DU 07 JUIN 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 07 juin 2022 à 18h30 sous la présidence de M. Serge CASTAIGNAU, Maire. Il a délibéré sur les questions suivantes :

CHARTRE VILLE AIDANTE ALZHEIMER

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la présente charte proposée par l'association France Alzheimer.

La municipalité souhaite favoriser, à ce titre, l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la commune en menant les activités suivantes : insertion régulière d'informations sur la maladie au sein des supports de communication de la mairie, information sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants, organisation de cafés mémoire, faciliter les modalités de transport depuis le domicile jusqu'au lieu des activités, faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives.

En contrepartie, France Alzheimer s'engage à aider la commune à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atelier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives...), lui donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, l'appuyer dans son objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Le prochain café mémoire aura lieu le 16 juin à la salle pour tous de Bordes de 15h à 17h. Les thèmes qui seront abordés : Mieux équiper son domicile, être aidant et prendre soin de soi, avec l'intervention de Mme Massé (Distri Club Médical) et de France Alzheimer Pyrénées-Atlantiques. Des groupes de parole se réunissent tous les jeudis à la salle pour tous. Une formation pour les aidants est prévue en septembre sur 3 samedis.

CENTRE DE LOISIRS DE NARCASTET

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la commune de Narcastet pour la mise à disposition de locaux à Bordes pour l'accueil des enfants de 3 à 6 ans, inscrits au centre de loisirs de Narcastet au mois de juillet 2022. En effet, en raison des effectifs importants au mois de juillet au centre de loisirs de Narcastet, les enfants seront accueillis dans les locaux du rez-de-chaussée de la Mairie (locaux de l'actuelle garderie) et à la cantine pour le temps du repas.

BIBLIOTHEQUE-RELAIS DE BORDES

La gestion de la bibliothèque était déléguée au Foyer rural par convention signée en 2015. Il est mis fin à cette délégation, la bibliothèque de Bordes faisant partie du réseau intercommunal de lecture publique du Pays de Nay.

La CCPN a approuvé son schéma de lecture publique autour d'un projet de médiathèque tête de réseau. La bibliothèque-relais de Bordes en constitue une des antennes essentielles. Dans ce cadre, le réaménagement de la bibliothèque-relais de Bordes par la commune est projeté. Il s'agit d'inscrire les 1^{er} et 2^{ème} étage de la mairie actuelle dans un pôle communal loisirs/culture/éducation. Le Conseil municipal approuve la prise en maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de réaménagement de la bibliothèque-relais de Bordes, par la CCPN et autorise le Maire à signer une convention. Un accompagnement et un portage par la CCPN est prévu pour la partie bâtiments et mobiliers à la charge de la commune.

La réalisation de l'opération sera échelonnée sur 4 ans, selon la programmation et le calendrier suivants :

- 2022-2023 : études préalables
- 2024 : travaux
- 2025 : ouverture

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Le Conseil approuve la modification des statuts du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques qui porte sur les points suivants : le changement de dénomination du Syndicat, « Territoire d'énergie des Pyrénées-Atlantiques », une extension des compétences et un changement de nature juridique.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – FORFAIT SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil Municipal fixe à 738 € par élève le montant de la participation des communes extérieures pour l'année scolaire 2021-2022, dans le cas de la scolarisation d'un élève d'une commune extérieure à l'école de Bordes.

TRAVAUX

Le montant des travaux de rénovation des lavoirs s'élève à 23 484,28 € HT et 11 065,42 € HT. Les travaux de rénovation du toit de l'église s'élèvent à 54 857,36 € HT.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Ont été tirés au sort les noms suivants : M. Claude DUCATEZ, M. Ahmed ZOUBARI, M. Cédric RIEAU, M. Gilles MAURIET, M. Frankie GIMENEZ, M. Bertrand REBOUR.

QUESTIONS DIVERSES

Centre technique municipal : les travaux se terminent en juillet, le déménagement est prévu en août et l'inauguration aura lieu en septembre.

Fibre : certains quartiers seront éligibles à la fibre à partir de fin juillet.

Aménagement de la Mairie en centre bourg : une subvention au titre de la DETR d'un montant de 286 854 € est attribuée pour ce projet.

Résidence Ages et vie : les travaux commencent ce mois de juin. Les membres du CCAS vont visiter une maison Ages et vie le 23 juin à Lévignac-de-Guyenne.

Pyrène Festival : 1^{er} et 2 juillet 2022.

Fêtes de Bordes : du 15 au 17 juillet 2022.